VII / La Région adopte le « Pack zéro emballage Occitanie »

La Région a décidé de prendre pleinement part au développement de l'économie circulaire sur le territoire en étant une des premières à s'engager dans cette voie via notamment l'adoption, il y a plus d'un an, de deux plans régionaux en faveur de l'économie circulaire et de la prévention et la gestion des déchets. Ils visent notamment, par des actions de prévention et de valorisation, à réduire les quantités de déchets collectés et éliminés.

Dans le cadre de la mise en place du Programme Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire, et en lien avec le Pacte Vert adopté en novembre 2020, la Région a acté sa volonté de s'inscrire dans une **trajectoire « zéro déchet plastique ultime en 2030** » avec l'adoption d'un plan dédié en décembre dernier, décliné autour de quatre axes majeurs : le zéro plastique à usage unique, le zéro plastique dans l'environnement, 80% de déchets plastiques recyclés, 20% de déchets plastiques valorisés en énergie.

Parmi les mesures-phares de ce Plan, la Région va adopter un **« Pack zéro emballage Occitanie »** pour proposer **un accompagnement global des projets de développement de la vente de produits en vrac et de systèmes d'emballages consignés réemployables.** Ces projets peuvent intervenir sur toute la chaîne de l'emballage, à savoir : la production, la distribution, la collecte ou la consommation.

L'objectif est **d'accélérer le développement de la vente en vrac et de produits aux contenants consignés réemployables,** véritable **alternative à l'utilisation des emballages plastiques à usage unique.**

La Région mettra à disposition différents outils, réunis au sein du Pack Zéro emballage, permettant d'accompagner les porteurs de projets à différents stades :

- Des **aides à la réalisation d'études de faisabilité** ;
- Des **aides aux investissements** pour expérimenter et déployer un système de consigne à l'échelle d'un territoire et mettre en œuvre un dispositif de consigne et/ou de vente en vrac à l'échelle d'un projet d'entreprise ;
- Des **animations régionales et locales** : information et sensibilisation des citoyens, animation d'une communauté d'acteurs via la plateforme de l'économie circuliare, Cycl'Op.

Elle mobilisera en outre les dispostifs suivants pour accompagner les porteurs de projets :

- Des **aides au développement économique** tels que les Contrat Expertises, Contrat Innovation, Contrat Relance Occitanie, Pass Relance Occitanie, Pass Commerce de Proximité, START'OC PROjet, PROcess, PROgrès, Immobilier d'entreprises ;
- Des **aides à l'agriculture, à l'alimentation et à l'agroalimentaire** comme le Pass et Contrat AgroViti ou le Pass AgriValorisation ;
- Des **aides aux projets locaux** en matière de déchets et d'économie circulaire.

Afin de simplifier l'accès aux différentes aides du Pack, une page web a été lancée permettant de faciliter les démarches et le suivi des porteurs de projet avec l'attribution d'un référent.